

# **ANNEXE 1 : CAHIERS DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)**

## **1. Les documents contractuels**

Les documents contractuels sont, par ordre d'importance :

- ~ La présente lettre de consultation ;
- ~ L'offre du candidat, et son acte d'engagement DC3 ;
- ~ Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de Fournitures Courantes et de Services (CCAG-FCS, décret n°77-699 du 27 mai 1977 modifié par l'arrêté du 19 janvier 2009). Cette pièce n'est pas jointe matériellement au marché, mais les parties contractantes déclarent expressément la connaître, s'y référer et l'accepter.

Le présent marché est soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics.

## **2. Durée du marché et délais d'exécution**

### 2.1 Durée du marché

Le marché est conclu pour une période de 1 an.

Il sera tacitement reconduit jusqu'à **trois fois**, à moins que l'une des parties ne notifie à l'autre sa volonté de ne pas reconduire, au moins trois mois avant la date anniversaire du marché.

### 2.2 Délai d'exécution

Le titulaire du marché est tenu par les délais d'exécution présentés dans son offre. Une violation de ces dispositions permettrait à la Blanchisserie Inter-Hospitalière de procéder à la résiliation du marché aux frais et risques du titulaire conformément aux articles 6.2 du présent CCAP et 36 du CCAG-FCS.

En aucun cas ces délais ne sauraient dépasser un mois.

Le titulaire est en mesure d'effectuer une première intervention d'urgence pour le changement des molletons courant Novembre 2017.

### **3. Le prix**

#### 3.1 Forme du prix

Les prestations seront réglées selon des factures émises après service fait.

#### 3.2 Etablissement du prix

Les prix à indiquer sur le bordereau annexé à l'acte d'engagement du titulaire sont les prix hors taxes et toutes taxes comprises ainsi que le taux des taxes appliquées.

En cas de modification des taxes fiscales intervenant en cours de marché, les hausses ou les baisses seront, sauf interdiction légale, répercutées dans les prix des prestations restant à effectuer.

#### 3.3 Révision du prix

Le prix forfaitaire tel qu'il apparaît sur le bordereau annexé à l'acte d'engagement du titulaire est ferme et définitif pour la durée du marché.

Il pourra cependant faire l'objet d'une révision à la date de renouvellement du marché, à condition que le titulaire le notifie expressément à la Blanchisserie Inter-Hospitalière.

En cas de hausse du prix à la date de renouvellement, la notification devra :

- ~ Etre accompagnée d'éléments statistiques expliquant la nécessité pour le titulaire d'effectuer ce rehaussement ;
- ~ Intervenir au plus tard trois mois avant la date de renouvellement du marché.

#### 3.4 Résiliation unilatérale aux torts du titulaire liée à la révision du prix

La Blanchisserie Inter-hospitalière de Saint-Germain-en-Laye se réserve le droit de résilier unilatéralement le marché en cours d'exécution, sans préavis, en cas :

- ~ D'augmentation du prix de plus de 3 % par rapport au montant initial ;
- ~ De non-respect des conditions prescrites à l'article 3.3 du présent cahier des charges.

## **4. Le règlement**

### 4.1 Délai de règlement

Conformément au 3° de l'article 98 du code des Marchés Publics, le paiement interviendra dans un délai de 50 jours à réception des factures par la Blanchisserie Inter-Hospitalière.

En cas de retard, le taux d'éventuels intérêts moratoires sera donc celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points, conformément à l'article 5-II du décret n° 2002-232 du 21 février 2002 modifié.

### 4.2 Mode de règlement

Le mode de règlement retenu par la personne publique est le mandatement administratif, selon les règles de la comptabilité publique.

Les paiements sont effectués après service fait, sur présentation d'une facture en deux exemplaires. Le titulaire établit une facture globale.

Les factures comprennent outre les mentions légales, les indications suivantes :

- L'intitulé exact du marché ;
- La mention " facture " ;
- Le numéro de la facture ;
- Le numéro de commande ;
- Le nom et l'adresse du titulaire ;
- Le statut juridique du titulaire ;
- Le numéro SIREN ou SIRET du titulaire ;
- L'identité bancaire du titulaire ;
- La date de la facture ;
- La date de livraison de la fourniture ;
- Les montants H.T et T.T.C de la prestation ;
- Le taux et le montant de la T.V.A ;

Elles seront adressées à l'adresse suivante :

BLANCHISSERIE INTER-HOSPITALIERE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
15/17 boulevard Franz Liszt  
ZAC du Bel Air  
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Le comptable chargé du règlement des mandats est le comptable assignataire de la Blanchisserie Inter-Hospitalière de Saint-Germain-en-Laye, Trésorier du C.H.I. Poissy / Saint-Germain-en-Laye.

Les sous-traitants devront préalablement à leur paiement avoir été agréés par la personne publique.

## **5. Normes d'hygiène et de sécurité**

### 5.1 Plan de prévention

Un plan de prévention sera établi et signé par les deux parties.

Ce plan devra prévoir :

- ~ Inspection commune des lieux de travail ;
- ~ Inspection du matériel éventuellement mis à disposition de l'entreprise extérieure ;
- ~ Délimitation du secteur de l'intervention ;
- ~ Matérialisation des zones de ce secteur qui peuvent présenter des dangers ;
- ~ Communication aux chefs des entreprises extérieures des consignes de sécurité applicables à l'opération ;
- ~ Analyse des risques pouvant résulter de l'interférence entre les activités.

### 5.2 Personnel

En ce qui concerne son propre personnel, la société retenue sera responsable de la législation sociale en vigueur et de la mise en place des moyens de protection individuels prévus par la réglementation du travail.

Le personnel de la société retenue aura l'interdiction de fumer pendant l'exécution des prestations.

### 5.3 Normes environnementales

Le titulaire aura l'obligation d'appliquer les lois, décrets, arrêtés, règlements et circulaires relatifs au développement durable et à l'éco responsabilité des collectivités publiques et de ses contractants.

## **6. Défaut d'exécution**

### 6.1 Retards d'exécution

Les prestations devront être exécutées conformément aux prescriptions du marché et suite à sa notification sous peine de l'application de pénalités de retard conformément aux dispositions des articles 13 et 14 du CCAG-FCS précité.

Le titulaire s'engage par les délais qu'il indique sur son offre. Tout retard sera susceptible d'engager le paiement de pénalités conformément aux dispositions précitées.

## 6.2 Exécution aux frais du titulaire

Conformément à l'article 36 du CCAG-FCS, dans le cas où la Blanchisserie Inter-Hospitalière de Saint-Germain-en-Laye serait contrainte de faire exécuter la prestation par un autre titulaire, l'augmentation des dépenses qui en résulterait serait à la charge du titulaire du marché.

## 6.3 Connaissance du site d'intervention

Le prestataire est réputé avoir connaissance des lieux d'exécution des prestations.

En aucun cas le titulaire ne pourra, en cours d'exécution du marché, se prévaloir d'une quelconque non-conformité de son offre par rapport aux pièces constitutives du marché ou d'une méconnaissance des lieux d'intervention pour en modifier les conditions.

## 6.4 Force majeure

Les parties conviennent expressément que, pour l'exécution des présentes, ne constitue un cas de force majeure que la survenance des événements qui, en application des critères dégagés par la jurisprudence, ont reçu cette qualification de la Cour de cassation ou du Conseil d'Etat.

Une grève non généralisée à l'ensemble du territoire ou à l'échelon de la région Île de France, une occupation des locaux ou une manifestation ne sauraient recevoir, de cette simple occurrence, une telle qualification exonératoire de toute responsabilité juridique et financière.

## **7. Litige : tribunal compétent**

Pour tout litige ne pouvant être résolu de manière amiable, les parties contractantes font élection de domicile auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

56, avenue de Saint Cloud  
78011 VERSAILLES

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 14/06/17

Administrateur

Frédéric LUGBULL

**G.C.S**  
BLANCHISSERIE INTER-HOSPITALIERE  
Saint-Germain-En-Laye  
15 Boulevard Franz Liszt  
78100 Saint-Germain-En-Laye  
Tél. : 01 39 73 93 36  
N° FINESS : 78 000 508 8

# **ANNEXE 2 : CAHIERS DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

## **1. Dispositions générales**

### 1.1 Objet de la prestation

Les prestations comprennent cinq composantes :

- ~ La fourniture de molletons presseurs pour les trains de repassages de la Blanchisserie Inter-Hospitalière de Saint-Germain-en-Laye ;
- ~ L'installation des fournitures sur les machines ;
- ~ Le nettoyage de la cuvette des calandres au moment de chaque intervention ;
- ~ Les mesures d'aspiration après changement des molletons.
- ~ Une inspection de l'état des molletons toutes les 5 à 7 semaines.

### 1.2 Expertise du titulaire

Dans la mesure où le titulaire est considéré comme un professionnel du secteur, celui-ci est réputé connaître les différentes techniques et modes de fonctionnement afférents à ce type de prestation.

## **2. Caractéristiques des molletons presseurs**

Il ne sera pas donné dans le présent cahier des charges de dimensions minimales à respecter, car le titulaire est invité à proposer la solution la plus optimale à la Blanchisserie Inter-hospitalière.

## **3. Changement des molletons**

### 3.1 Fréquence des changements

Il appartient au titulaire de s'assurer que la vitesse d'usure des molletons soit bien en phase avec leur fréquence de remplacement.

La Blanchisserie Inter-Hospitalière fonctionne sur un rythme d'une pose par machine tous les six mois sur la calandre n°1 et la calandre n°2, et une fois par an sur la calandre n°3.

Le titulaire ne devra pas augmenter cette fréquence, à moins qu'il soit avéré qu'un événement extérieur en soit la cause exclusive.

Le titulaire peut cependant proposer des solutions qui lui permettent de baisser la fréquence de ces poses.

### 3.2 Technique de changement

La technique de pose et dépose des molletons dépend de l'expertise du titulaire, lequel en est responsable.

## **4. Caractéristiques des machines à équiper**

Le fournisseur doit changer les molletons équipant trois trains de repassage.

### 4.1 Calandre n° 1

La calandre n° 1 est constituée d'une sécheuse JENROLL EXPG 1200 de la marque JENSEN. N° de série : IC0034, année 2007.

Les molletons sont à installer sur les rouleaux de repassage :

- ~ Matière : acier ;
- ~ Dimension : 1200 x **3300** mm ;
- ~ Nombre : deux ;

### 4.2 Calandre n° 2

La calandre n° 2 est constituée d'une sécheuse JENROLL EXPG 1200 de la marque JENSEN. N° de série : IC0035, année 2007.

Les molletons sont à installer sur les rouleaux de repassage :

- ~ Matière : acier ;
- ~ Dimension : 1200 x **3500** mm ;
- ~ Nombre : deux ;

### 4.3 Calandre n° 3

La calandre n° 3 est constituée d'une sécheuse JENROLL EXPG 1200 de la marque JENSEN. N° de série : IN0420, année 2016.

Les molletons sont à installer sur les rouleaux de repassage :

- ~ Matière : acier ;
- ~ Dimension : 1200 x **4000** mm ;
- ~ Nombre : deux ;

## **5. Prestations annexes**

### 5.1 Installation

Le titulaire est chargé de l'acheminement et de l'installation des molletons sur les rouleaux de repassage. L'installation doit se dérouler en dehors des heures de production.

Les horaires de production de la Blanchisserie Inter-Hospitalière sont de 6h à 16h30 du lundi au vendredi.

### 5.2 Nettoyage

Le titulaire est chargé du nettoyage de la cuvette à chaque changement de molleton.

### 5.3 Mesures

Le titulaire est chargé de la mesure de performance de l'aspiration des calendres après le changement des molletons.

### 5.4 Contrôle

Le titulaire est chargé de faire un contrôle visuel des molletons toutes les 5 à 7 semaines. Un débriefing sera fait le jour même de la visite avec le responsable maintenance de la BIH (à défaut le Directeur Technique).

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 14/06/17

Administrateur

Frédéric LUGBULL



**G.C.S**  
BLANCHISSERIE INTER-HOSPITALIERE  
Saint-Germain-En-Laye  
15 Boulevard Franz Liszt  
78100 Saint-Germain-En-Laye  
Tél. : 01 39 73 93 36  
N° FINESS : 78 000 508 8